

## 01. offres et prix

- Nos offres sont valables pour une durée **d'un mois** à partir de la date de l'offre, sauf indication contraire sont en principe sans engagement et sous réserve de vente intermédiaire.
- Les documents tels que les dessins, les projets, les esquisses, etc. qui accompagnent nos offres restent notre propriété et ne peuvent être ni reproduits ni rendus accessibles à des tiers sans notre accord écrit.
- Les études de projet et l'établissement de plans d'éclairage ne sont pas gratuits. En cas de commande, ces frais ne sont toutefois pas facturés.

## 02. modifications du produit

- Pour tous les produits représentés et décrits dans nos documents de vente, nous devons nous réserver le droit de procéder à des modifications techniques et formelles de l'exécution.

## 03. commandes

- En passant une commande, l'acheteur accepte nos conditions de vente et de livraison.
- Après réception de notre confirmation de commande, les annulations et les modifications de la commande ne sont possibles qu'avec notre accord écrit.
- La marchandise commandée sur appel doit être réceptionnée dans le délai d'appel fixé doit être livrée. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de facturer et de prélever des frais de stockage.

## 04. délais de livraison

- Les délais de livraison indiqués sont respectés dans la mesure du possible. Nous devons exclure toute demande de dommages et intérêts ou d'annulation de commande en cas de dépassement des délais.

## 05. livraison

- Nos livraisons en Suisse sont effectuées **franco de port à partir de CHF 750.00** net par la poste, par un service de colis (DPD) ou autre, le mode d'expédition étant déterminé par nos soins. En dessous d'une valeur de marchandise de CHF 750.00 net, des **frais de port + d'emballage CHF 25.00** sont facturés.
- Pour les marchandises **longues de plus de 120cm** ou d'un poids de plus de **30kg**, ainsi qu'une **dimension de sangle de plus de 300cm** comme les rails électriques, les profils LED, les lampadaires etc. les frais de port effectifs seront facturés en sus.
- Suppléments pour DPD marchandise volumineuses (à partir de 120cm) + CHF 10.00 / DPD Maxi (à partir de 175cm) + CHF 30.00
- Supplément pour petites quantités: CHF 20.00 pour les commandes d'une valeur de marchandise inférieure à CHF 50.00 net
- Les éventuels frais supplémentaires pour les marchandises urgentes et express, le fret aérien, les messagers, etc. sont facturés séparément.
- En cas de livraison, la signature d'un employé du destinataire vaut confirmation de la livraison la réception complète et irrécusable de la marchandise.

## 06. réclamations

- Les livraisons incomplètes ou erronées ainsi que les éventuels défauts ne peuvent être pris en compte qu'après réception d'une seront pris en compte dans **un délai de 3 jours** ouvrables après réception de la marchandise.
- Aucune réparation ou modification des marchandises livrées ne peut être effectuée à nos frais sans notre accord écrit.

## 07. garantie

- La garantie pour les luminaires et les appareils est de **deux ans** à compter de la livraison et se limite, pendant cette période, aux défauts qui apparaissent et dont il est prouvé qu'ils sont dus à des erreurs de matériel, d'exécution ou de construction de la part du fournisseur.
- Toute autre garantie ou indemnisation est exclue. Les frais de de démontage et de remontage des luminaires, transformateurs, convertisseurs, etc. ou de leurs composants ne sont pas pris en charge.
- En outre, nous n'accordons aucune garantie pour le matériel sur lequel des modifications ou des réparations ont été effectuées par l'acheteur ou par des tiers, ou si les prescriptions d'exploitation du fournisseur n'ont pas été respectées.

- Sont également exclus de la garantie les luminaires, transformateurs et convertisseurs que nous avons fabriqués selon les constructions ou les modèles de l'acheteur. Si l'Inspection des installations à courant fort exige un contrôle ou une modification de ce matériel, tous les frais qui en découlent sont à la charge du client.

## 08. bris et dommages de transport

- L'expédition de la marchandise se fait toujours aux risques et périls du destinataire.
- Nous sommes volontiers disposés à conclure une assurance transport contre facturation des frais occasionnés.
- Les dommages éventuels doivent être signalés immédiatement après la réception de la marchandise, en informant simultanément par écrit la société de transport à la société de transport concernée afin d'établir un procès-verbal de dommage de la marchandise.

## 09. envois d'échantillons

- Les échantillons sont toujours facturés après la livraison. Un crédit de 100% n'est accordé que si retour impeccable, dans son état d'origine (les frais de port ne sont pas crédités).
- Reprise uniquement en parfait état, comme neuf et dans l'emballage d'origine.
- Les ampoules ne sont pas reprises.

## 10. retours de marchandises

- Nous ne pouvons accepter les retours qu'après accord préalable. Dans ce cas, la marchandise doit nous être retournée franco domicile.
- Nous ne pouvons créditer le matériel qui a déjà été facturé, y compris celui qui a été initialement acheté comme échantillon, qu'à **hauteur de 85 % maximum de la valeur nette de la marchandise ou sous déduction d'au moins CHF 25** pour les frais occasionnés. En outre, les frais d'emballage et d'expédition seront déduits.
- D'une manière ou d'une autre, les éventuels emballages d'origine manquants, le matériel de fixation, les petits accessoires ainsi que les éventuels frais de rafraîchissement à notre charge seront déduits de la note de crédit seront déduits.
- Les modèles uniques ou spéciaux ainsi que les modèles standard modifiés à la demande du client, tout comme les sources lumineuses, ne peuvent en aucun cas être repris.
- Reprise des rails et des profilés en aluminium uniquement dans les longueurs standard!

## 11. conditions de paiement / factures

- Nos factures sont payables dans les **30 jours sans aucune déduction**. Toute autre condition de paiement doit faire l'objet d'un accord écrit avec nous.
- Nos factures sont envoyées exclusivement par e-mail au format PDF.

## 12. Conventions annexes

- D'autres accords que les présentes conditions de vente et de livraison ne s'appliquent, s'ils ont été convenus par écrit.

## 13. code des obligations

- Dans la mesure où les présentes conditions de vente et de livraison ne contiennent pas de dispositions spéciales, les dispositions du Code suisse des obligations s'appliquent.

## 14. soumissions

- Si les présentes conditions de vente et de livraison sont en contradiction avec des dispositions relatives à la soumission, elles prévalent sur ces dernières.

## 15. réserve de propriété

- La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'au paiement intégral.

## 16. lieu d'exécution et juridiction compétente

- Le lieu d'exécution et le tribunal compétent sont Glattbrugg.

Glattbrugg, Janvier 2023